



La république espagnole devant les Nations Unies : conférence prononcée ... le 30 Octobre 1948 au "Centre d'Études de Politique Étrangère" à Paris

<https://hdl.handle.net/1874/35637>

LA REPUBLIQUE ESPAGNOLE DEVANT LES NATIONS UNIES

Conférence prononcée par

Mr. ALVARO DE ALBORNOZ

Chef du Gouvernement Républicain Espagnol

le 30 Octobre 1948

au "Centre d'Études de Politique Étrangère" à Paris



MINISTÈRE D'INFORMATION, PRESSE
ET PROPAGANDE DE LA RÉPUBLIQUE ESPAGNOLE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis profondément reconnaissant au Centre d'Etudes de Politique Etrangère de l'honneur qui m'est fait et de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser, du haut de cette illustre Tribune, à l'opinion française et, à travers elle, à l'opinion universelle, pour lui exposer l'état actuel du problème espagnol, tant en ce qui concerne l'ordre intérieur que les perspectives internationales.

Nous employons aujourd'hui un mot horrible que nous répétons sans trop nous rendre compte de sa signification : le mot réalisme. Nous avons à faire face aujourd'hui à une effroyable *réalité réaliste* qui ne ressemble en rien à toutes les réalités que nous avons connues : la réalité divine et la réalité humaine où nous avons tous vécu et que nous avons tous aimées, avec leurs douleurs, leurs misères, mais aussi leurs merveilleuses flammes d'idéal.

Je me vois obligé de me mouvoir dans les limites de cette réalité réaliste, mais je n'oublie nullement ce que signifient les idées pour nous, êtres humains, et pour les pays qui, comme la France, ont toujours porté haut la torche qui éclaire les chemins du monde.

L'ERREUR ET L'INJUSTICE DE LA NON-INTERVENTION

Si, dans ce monde que se disputent violemment les forces matérielles d'expansion et de domination, les valeurs morales avaient gardé l'ascendant qu'elles possédaient à d'autres époques, économiquement plus pauvres, mais beaucoup plus riches spirituellement, l'injustice commise contre le peuple espagnol serait, pour la conscience des grandes démocraties qui dirigent le monde, un remords lancinant ; plus encore, une obsession cruelle jusqu'au tourment.

Ce fut d'abord la grande erreur et l'énorme injustice de la non-intervention. Erreur, parce que, dans un aveuglement volontaire et entêté, on ne comprit pas que la guerre d'Espagne était le prologue de la guerre mondiale. Injustice, injustice énorme parce qu'on en arriva à priver le Gouvernement légitime d'Espagne des moyens de défense nécessaires à l'étouffement de la rébellion, pourtant alimentée par les deux grands Etats fascistes, et à lui fermer, alors qu'il était un Etat souverain et reconnu tel, toute possibilité de commerce légitime, d'achats d'armes et de matériel de guerre. C'était là une violation des règles universellement proclamées et admises du

droit international, et pas seulement du droit conforme à la doctrine des juristes compétents parmi lesquels se distinguaient d'éminents professeurs français, mais des règles établies par les organismes les plus qualifiés du Droit Public. « On heurte des maximes et des principes élémentaires... On touche et on affaiblit l'indépendance des Etats, en paralysant les efforts qu'ils pourraient faire pour réprimer une révolte et affermir leur politique intérieure », écrit Despaquet. Et Noël Henry dit d'autre part : « Sauf le cas où les rebelles auraient été reconnus belligérants, les deux parties en conflit ne doivent pas être traitées de manière égale car, il existe, d'un côté, un *gouvernement ami et reconnu dont la capacité demeure intacte*, et de l'autre côté, des insurgés *qui n'ont absolument aucun droit* ». Déjà, l'Institut de Droit International proclamait, lors de ses réunions à Neufchâtel en 1900, que le droit international impose aux puissances étrangères, en cas de mouvements insurrectionnels ou de guerre civile, certaines obligations à l'égard des gouvernements établis et reconnus qui ont à faire face à des insurrections ; il ajoutait que toute tierce puissance en paix avec une nation indépendante se doit de ne pas gêner les mesures que cette nation pourrait prendre en vue de retrouver sa tranquillité intérieure.

La Conférence Panaméricaine de 1928 reprend cette doctrine et, en application de celle-ci, le « Manchester Guardian » soutenait en Juillet 1936, « que ce n'est pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un pays que de procurer des armes à des gouvernements légitimement constitués ». Egalement interprète de l'opinion britannique plus éclairée, le grand homme d'Etat, Sir Stafford Cripps, dans un discours prononcé en Août 1936 à Clayton, disait : « Le Gouvernement espagnol légal, élu conformément à sa Constitution, par le peuple espagnol, a droit à toutes les facilités qu'un gouvernement consent à un autre avec lequel il entretient des relations amicales conformes à la coutume internationale ». C'était aussi l'opinion du Nord-Américain Stowel qui, dans un article publié par un important quotidien de son pays, écrivait en Juillet 1936 : « Selon le droit strict, les Nations sont obligées de permettre au Gouvernement régulier d'Espagne d'effectuer des achats d'armes et de munitions... »

Quant à la France, elle avait non seulement une doctrine mais une jurisprudence. En 1891, la Cour d'Appel de Paris établissait que, dans une guerre civile, seul le gouvernement légal pouvait agir en justice et que l'état de guerre civile ne pouvait être un obstacle à la capacité du gouvernement légitime pour réclamer l'accomplissement de conventions avec des tiers contractants. (C'était le cas de l'Espagne avec la France.) Et en conséquence, elle reconnaissait au gouvernement légi-

time du Chili (le gouvernement du Président Balmaseda) contre lequel s'était levée une insurrection, le droit de devenir possesseur des deux navires de guerre que l'Etat Chilien avait commandés à la France. C'est pourquoi Léon Archimbaud pouvait écrire dans « l'Œuvre » : « Dans une guerre civile, seul compte le gouvernement régulier ; c'est à lui seul qu'ont affaire les puissances, avec lui seul qu'elles doivent traiter et, comme on l'a déjà dit, les Etats tiers doivent tenir leurs engagements sans attendre la fin des hostilités et sans modifier d'aucune façon leurs relations avec ce gouvernement. Vendre des armes, ou, pour le moins, laisser des particuliers en vendre, n'est pas soutenir une neutralité nullement en litige ; ce n'est pas non plus intervenir. Le Gouvernement régulier d'Espagne que nous soumettons à un véritable blocus sous prétexte de non-intervention, sera en droit de nous dire qu'en réalité, nous intervenons dans ses affaires intérieures, que nous prenons en considération le rôle joué par les rebelles et que nous soutenons leurs prétentions. Il pourra même invoquer contre nous notre propre jurisprudence ».

Tout cela, doctrine, jurisprudence, coutume, pratique internationale, fut méconnu et violé au préjudice de la République Espagnole par la fameuse non-intervention qui n'eût été qu'une erreur funeste et regrettable si on ne se fût entêté à la maintenir, quand l'invasion de l'Espagne par les soldats d'Hitler et de Mussolini était déjà un fait indubitable et indiscutable. Talleyrand avait bien raison de répondre à une dame qui lui demandait ce qu'était la non-intervention : « Madame, la non-intervention est une expression diplomatique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention. » Formidable ironie ! La phrase humoristique de l'illustre homme d'Etat sans scrupules étouffe en nous la protestation indignée du vulgaire citoyen, de l'homme de bien simple et sage.

VIOLATION DU STATUT MAROCAÏN

La délicatesse, la finesse exquise de la non-intervention alla jusqu'à abandonner à l'action des rebelles la zone du protectorat marocain, régie par un statut de caractère international et exposée à des conflits et à des répercussions internationales extrêmement dangereux.

Et c'est — ô paradoxe ! — le Sultan du Maroc qui proteste contre la violation du statut international que devaient garantir les puissances signataires des différentes conventions et traités concernant le Maroc depuis le Traité d'Algésiras.

Le 5 Septembre 1936, le Sultan du Maroc adressa au Résident Général de France à Rabat une déclaration dans laquelle

il exprimait « son profond mécontentement de voir que certains de ses sujets pourraient être appelés à soutenir une guerre sans merci, non pour défendre contre une agression étrangère le pays avec lequel il maintenait ses relations, mais, au contraire, pour servir l'action de quelques-uns de ses propres fils qui aspirent à le renverser ».

Tandis que Franco lève des troupes au Maroc en attendant l'arrivée des divisions italiennes, des cadres de commandement et des éléments les plus sélectionnés d'Hitler, sous les regards passifs de la non-intervention, c'est le Sultan du Maroc qui est le défenseur de l'ordre en Espagne et, étant donné les répercussions du problème espagnol, le défenseur de l'ordre en Europe. Spectacle aussi édifiant que macabre des sombres préliminaires de Munich.

Dans son audace que favorise l'aide effrontée de l'Axe et l'inhibition timorée des Puissances Démocratiques, la rébellion franquiste ose annoncer, de Séville, par la bouche du truculent Général Queipo de Llano, la modification unilatérale du statut du Maroc, dans le sens autonomiste ; manifestation que quelques nationalistes marocains inconscients accueillent joyeusement, sans soupçonner les persécutions qui les attendent sous la terreur franquiste.

Et en 1937, au moment où l'Allemagne et l'Italie s'apprêtent à envoyer au Maroc des troupes mises à la disposition des autorités factieuses d'occupation, le Consul Général de France à Tétouan, M. Serre, au nom du Résident Général de France au Maroc, déclare au Colonel Beigbeder, alors Haut Commissaire de la zone espagnole, que le Gouvernement Français ayant appris que les autorités *de fait* de la zone espagnole disposaient de locaux pour en faire des casernes pour les effectifs allemands, il rappelait à la *Junta* de Burgos les stipulations du Traité Franco-Espagnol de 1912 interdisant aux deux puissances de permettre l'entrée de troupes étrangères sur le territoire chérifien. Trop tard pour des protestations verbales ! Derrière les armes factieuses au Maroc, attendaient déjà les soldats de Rommel, et le couronnement d'une si grande insolence devait être l'étendard de l'insurrection sur les remparts de Tanger. De même que — car rien n'échappe à la sanction historique — derrière les avions qui incendiaient Guernica, attendaient les avions qui devaient détruire Londres, et derrière l'invasion et l'occupation de l'Espagne, l'invasion et l'occupation de la France. C'était la suite inexorable que n'entrevoient pas les prudents, les circonspects, ceux qui s'en tiennent à la « réalité réaliste » des ombres toutes proches et qui ne perçoivent pas, au milieu de la pire tourmente, les éclairs aveuglants.

LA RECONNAISSANCE SANS CONDITIONS DE FRANCO PAR LES PUISSANCES DEMOCRATIQUES ET SES CONSEQUENCES

Le mouvement insurrectionnel franquiste fut reconnu comme état légitime, à son début même, non seulement par l'Allemagne et l'Italie — le 18 Novembre 1936 — mais par d'autres Etats d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Ces deux pays avaient été devancés en Amérique par les reconnaissances des dictatures du Guatemala, Général Ubico, du Salvador — 10 Novembre 1936 — et de l'Uruguay, qui devint plus tard un ami fervent de la République Espagnole, à la suite de faits sans transcendance politique. Suivirent les reconnaissances du Japon et du Mandchouko en Asie — Décembre 1936 — de la dictature du Nicaragua en Amérique le même mois, et de l'Autriche et de la Hongrie en Europe en Janvier 1937. Oliveira Salazar avait été, comme il fallait s'y attendre, l'un des premiers à reconnaître son collègue Franco avec lequel il devait partager la domination dictatoriale de la Péninsule Ibérique — 23 Octobre 1936. Le Pérou, qui a montré depuis une telle ardeur franquiste, tarda plus ou moins et ne reconnut le régime de Franco qu'en Mai 1938. On doit signaler que, entre autres Etats, le Mexique, la Chine, l'U.R.S.S., ne reconnurent jamais le gouvernement factieux espagnol.

La reconnaissance de Franco avant même la fin de ce qu'on appelle la guerre civile par les dictatures plus ou moins camouflées de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie, ne pouvait causer aucune surprise au gouvernement républicain espagnol. Le cas des deux grandes démocraties européennes d'Occident, l'Angleterre et la France, était bien différent. Celles-ci se pressèrent de reconnaître Franco alors que les soldats de la république amie n'avaient pas encore déposé les armes et qu'ils luttaient avec acharnement dans la zone centre de l'Espagne. L'Angleterre et la France reconnurent le gouvernement de Franco le 27 Février 1939, un mois avant la fin de la guerre. Franco n'annonça officiellement la fin de la guerre que le 1^{er} Avril 1939. Les Etats-Unis ne communiquèrent leur reconnaissance que le 3. Ils eurent au moins la patience d'attendre la fin, bien qu'ils n'eussent pas respecté la classique neuvaïne.

Et cette reconnaissance empressée des démocraties est faite sans conditions, sans précautions, sans réserves, sans souci de la situation dangereuse de l'Espagne. A la reconnaissance de la France succède immédiatement l'accord Bérard-Jordana signé à Burgos. Par cet accord, la France s'engageait à rendre l'or déposé à Mont-de-Marsan par les républicains en garantie des opérations commerciales ; les armes et le matériel de guerre des troupes républicaines ; les navires de com-

merce et de pêche ; le bétail ; le patrimoine artistique ; les dépôts de bijoux ; les billets de banque ; les valeurs propriété de l'Etat Espagnol, de Sociétés ou de particuliers... Les deux gouvernements, le gouvernement républicain de la France et le gouvernement dictatorial et illégitime de l'Espagne, s'engageaient également à prendre des mesures de vigilance afin d'empêcher toute perturbation dans leurs pays respectifs. Pas une seule parole, au terme d'une guerre si cruelle, concernant le traitement des personnes, des militaires qui avaient servi la légalité dans l'Armée Républicaine ; pas un mot sur les éventuelles repréailles des vainqueurs. Cela était très grave, extrêmement grave, étant donné la situation de l'Espagne. Déjà, dans les derniers mois de 1938, peu avant la fin de la guerre, Franco déclarait : « Il existe un fichier encore incomplet contenant plus de deux millions de noms de rouges pour lesquels il n'y a pas de place dans l'Espagne nationaliste. »

Le dictateur proclamait ouvertement à la face du monde son projet d'exterminer la dixième partie de la société espagnole. Mais il était dépassé par le Procureur du Tribunal de Séville qui disait dans un réquisitoire prononcé au cours d'un procès : « Le XVI^{ème} siècle fut celui de la grandeur de l'Espagne. Alors, le soleil ne se couchait pas sur notre empire. Savez-vous combien d'habitants possédait à ce moment-là notre patrie, et elle était grande ? 12 millions. Qu'importe que disparaisse aujourd'hui la moitié de sa population si cela est nécessaire à la reconquête de notre empire ? » Et le Général Alvarez Arenas, dans un discours prononcé après guerre devant les cadets de l'Ecole Militaire de Pin Seco, proclamait : « Quand vous rentrerez dans vos foyers, je veux que vous vous présentiez à vos chefs pour leur faire savoir que, en tant que phalangistes qui reconnaissent pour chef suprême le Caudillo, vous ne souffrirez pas d'autre doctrine que celle qu'il voudra, et que les ennemis de cette doctrine, quels qu'ils soient, à l'intérieur ou hors d'Espagne, doivent être détruits par tous les moyens. » Le dessein du franquisme d'imposer à tous les fils de l'Espagne, par les moyens les plus détestables, l'entière soumission à ses projets anti-espagnols, était donc manifeste. Et il était, pour cela même, naturel que les puissances démocratiques, en reconnaissant Franco, exigeassent au moins les garanties qu'impose le droit des gens le plus élémentaire. Les conséquences de cette abstention furent horribles, comme chacun sait.

Le 1^{er} Avril 1940, une année après la conclusion de la guerre, le Général Franco, célébrant le premier anniversaire de la victoire, disait : « Ni amnisties criminelles, ni régimes bicéphales. L'Espagne doit être sauvée par l'épée. » Et c'est ainsi que fut traitée l'Espagne par le fer et par le feu. Tandis que

la guerre civile « de 7 ans » du siècle dernier se terminait par l'accolade de Vergara, la guerre de Franco contre le peuple espagnol se termine par le massacre d'Alicante aux yeux des Consuls et des bateaux étrangers. Des milliers d'exécutions suivirent, les unes en vertu de sentences édictées dans un jugement militaire sommaire, sous forme d'assassinat juridique ; les autres, les plus nombreuses, sans aucune forme de procès. L'un des premiers fusillés à Barcelone est l'illustre magistrat du Tribunal Suprême, Don Javier Elola. Un Chef d'Etat, l'éminent Président de Catalogne, Don Luis Companys, arraché en France au droit d'asile par la police franquiste, est exécuté au fort de Montjuich, sans que cela provoque la moindre protestation diplomatique. Un ancien ministre de la République, M. Zugazagoitia, est fusillé à Madrid pour avoir servi le régime légal dont la défense lui avait été confiée. L'ancien ministre, M. Peiro, subit le même sort tragique. L'illustre Espagnol, Don Julian Besteiro, condamné à perpétuité, meurt en prison. Soldats fidèles au régime républicain, journalistes, professeurs, ouvriers, étudiants, femmes et adolescents tombent devant le peloton d'exécution. On estime que de 1940 à 1945, plus de 150.000 Espagnols périrent fusillés ou assassinés en application de ce qu'on appelle « Ley de fugas ». D'après une déclaration à titre privé faite par une haute autorité militaire, sur le seul territoire de sa juridiction 26.000 personnes furent condamnées à mort. Au début de Janvier 1946, un tribunal militaire de Barcelone avait, à lui seul, instruit 129.173 procès sommaires. Les prisons étaient littéralement bondées. En 1945, il y avait en Espagne 250.000 prisonniers politiques, 25.000 à Madrid, parmi lesquels 3.000 femmes. Il y avait dans les Asturies 30.000 prisonniers et à Valence plus de 40.000. Il y avait, en outre, des milliers de prisonniers dans les camps de concentration. L'Espagne entière était transformée en un gigantesque cachot sans autre issue que le cimetière sous la lune évoqué par le célèbre Bernanos.

LE MIRAGE DE LA VICTOIRE ALLIÉE

Après tant de souffrances et au milieu même de la persécution incessante, une immense espérance emplit le cœur des Espagnols républicains à l'intérieur et hors d'Espagne. Toute une série de faits, de manifestations, de déclarations justifiaient cette illusion.

L'illustre Président Roosevelt, sagace, calme et machiavélique, mais possédant un sens humain très profond, avait offert les fameuses quatre libertés à tous les esclaves du monde. Au milieu des noirceurs de 1941, alors que les soldats d'Hitler tenaient toute l'Europe asservie, la Charte de l'Atlantique pro-

mettait la dévolution de la pleine souveraineté et de la liberté gouvernementale à tous les peuples qui en avaient été privés par la force. La déclaration des Nations Unies du 1^{er} Janvier 1942 assignait comme but à la victoire le maintien des droits humains et de la justice, non seulement dans ses propres pays mais chez toutes les autres nations. A Téhéran, en Décembre 1943, on parle d'édifier une paix débarrassée de l'horreur de la guerre et englobant la plupart des pays du monde. Mais c'est surtout à Yalta, en Février 1945, que les trois grandes puissances démocratiques, Grande-Bretagne, Etats-Unis et Russie, s'engagent à aider les peuples de l'Europe libérée et les peuples des Etats anciens satellites de l'Axe, parmi lesquels se compte indiscutablement l'Espagne, à résoudre par des voies démocratiques leurs problèmes politiques et économiques les plus urgents, et s'engagent à la restauration de la souveraineté et de l'autonomie de gouvernement au profit des peuples qui en ont été brutalement privés par les puissances d'agression.

Le cas de l'Espagne était manifeste, criant, de l'Espagne dont les institutions républicaines, et avec elles toutes les libertés, avaient été détruites par les armes d'Hitler et de Mussolini au service des rebelles contre le régime légitime de leur pays, comme devait ensuite le déclarer solennellement les Nations Unies elles-mêmes.

Les Espagnols qui, à l'intérieur de l'Espagne, souffrent les horreurs de la persécution et du martyre, les Espagnols qui, hors d'Espagne, en exil, maintiennent haut les étendards de la liberté et de la justice sans se préoccuper de leur vie matérielle, sans se laisser décourager par la misère, ceux qui, surtout, avaient combattu, les armes à la main sous les drapeaux alliés pour l'indépendance et la liberté des peuples envahis et subjugués, crurent que l'heure de la libération était enfin arrivée pour tous. Ils n'avaient jamais pensé que pourraient être exclus de la victoire commune ceux qui, précisément, avaient été les premiers à se dresser contre la tyrannie et avaient donné à la cause des peuples libres un million de morts. Franco lui-même, transformant son insolence d'antan en mendicité, croyait sa dernière heure arrivée. Pour le renverser, il eût suffi d'un souffle de la nouvelle Europe, du plus léger geste des vainqueurs. Mais — cruelle ironie de l'histoire ! — le triomphe tant souhaité des démocraties servit de soutien à l'usurpateur et ne fit que resserrer les chaînes de notre peuple. La tragédie qui abattit en toute justice les deux grands de la dictature, laissait intact ce misérable épigone, sans doute pour conserver la semence du nazi-fascisme en Europe et rendre possible son développement en Amérique.

Les illusions des Espagnols s'évanouirent comme un mirage au désert.

ENCORE LA NON-INTERVENTION

Cependant, il existe — et elle n'est pas à dédaigner, bien qu'elle soit timide et indirecte — la résolution de San Francisco de Juin 1945 qui déclare la non-application de la Charte des Nations Unies aux Etats dont les régimes ont été installés avec l'aide des forces militaires des pays qui ont lutté contre les Nations Unies tant que ces régimes détiendront le pouvoir. Il y a ensuite la déclaration de Potsdam du 24 Août de la même année, souscrite par les Etats-Unis, la Russie et la Grande-Bretagne dans laquelle les trois gouvernements affirment « qu'ils n'appuieront pas l'admission du gouvernement de Franco au sein des Nations Unies », gouvernement établi avec l'aide des puissances de l'Axe et qui ne possède pas, étant donné son origine, sa nature et son étroite association avec les pays agresseurs, les qualités nécessaires à l'intégration dans cet organisme. Il y a l'Assemblée de Londres de Février 1946 qui répète les déclarations de San Francisco et de Potsdam. Et il y a surtout la résolution de l'Assemblée de New-York du 12 Décembre 1946 qui, au nom des principes affirmés dans les déclarations antérieures et exprimées cette fois avec plus d'énergie, recommande à tous les Etats membres l'exclusion du gouvernement de Franco de tous les organismes internationaux constitués par les Nations Unies ou des organismes s'y rattachant, de même que sa non-participation aux conférences ou à tous autres travaux entrepris par les Nations Unies ou par ces organismes jusqu'à ce que s'installe en Espagne un gouvernement nouveau et acceptable. Elle recommande ensuite que, si dans un délai raisonnable ne s'est pas établi un gouvernement dont l'autorité émane du consentement des gouvernés, qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion et soit disposé à procéder rapidement à des élections parfaitement libres, le Conseil de Sécurité étudie les mesures nécessaires pour remédier à cette situation ». Et elle recommande enfin que tous les Etats membres des Nations Unies rappellent immédiatement leurs Ambassadeurs et leurs Ministres plénipotentiaires accrédités à Madrid.

Même si elle ne satisfaisait pas entièrement les désirs du peuple espagnol qui, à la fin de la guerre, avait cru enfin arrivée l'heure de sa libération, cette résolution était importante et aurait été décisive si elle avait été scrupuleusement respectée. Mais elle ne le fut qu'en ce qui concerne l'exclusion du gouvernement de Franco des organismes internationaux en relation avec les Nations Unies. Après l'adoption de cette résolution, qui obtint la majorité réglementaire des deux tiers, contre l'avis, sinon contre le vote, des Etats-Unis et de l'Angleterre qui désiraient et continuent à désirer garder les mains

libres pour tout ce qui touche au problème espagnol, il était facile de prévoir son inexécution. C'est un important Etat sud-américain qui commença à ne pas l'appliquer en ce qui concernait le rappel des ambassadeurs et des ministres, sans recevoir, pour cela, le plus léger blâme. Après plus d'une année, le Conseil de Sécurité n'avait encore étudié aucune mesure susceptible de remédier à une situation rendue chaque jour plus grave par la recrudescence du terrorisme franquiste. L'Assemblée de New-York de 1947 maintient en vigueur la résolution du 12 Décembre 1946, mais il manque un vote pour sa ratification expresse. En marge des Nations Unies, les gouvernements qui, à plusieurs reprises, ont condamné le régime de Franco, passent avec lui des traités commerciaux, des conventions monétaires, des accords de toutes sortes. Dans ce climat, la résolution de Décembre 1946 s'affaiblit peu à peu. Déjà, plusieurs Etats sud-américains, des plus réactionnaires naturellement, se permettent de ne pas exécuter la recommandation des Nations Unies relative aux Ambassadeurs et aux Ministres. On va jusqu'à penser à l'admission de Franco au sein de l'O.N.U., bien qu'il s'agisse seulement pour l'instant de la porte dérobée. L'arrogant dictateur ne dédaigne pas les escaliers de service des organismes dits secondaires. Et l'on suggère même l'insolence de forcer la grande porte de l'organisme international pour que l'élève d'Hitler et de Mussolini y soit reçu avec tous les honneurs. La sensibilité européenne a rejeté violemment les prétentions audacieuses de même que les suggestions cauteleuses. Mais il n'est déjà pas mal qu'elle puisse être blessée d'avoir dû s'opposer au monstrueux dessein de la réhabilitation de Franco par rien de moins qu'un organisme de la démocratie internationale victorieuse d'Hitler et de Mussolini.

Le prétexte donné pour justifier que les Nations Unies n'aient pas poussé plus avant leur action contre Franco est le respect du principe de non-intervention. En dehors du fait qu'on peut difficilement admettre l'attitude double qui consiste à intervenir dans certains pays et non dans d'autres où le but serait plus acceptable, une chose est l'intervention matérielle, par la violence, que nous n'avons jamais demandée et que nous n'admettrions pas, une autre est l'accomplissement des devoirs les plus élevés des Nations Unies conformément à leur charte constitutionnelle. Le préambule de cette charte affirme que les peuples qui composent l'organisation sont « résolus à réaffirmer leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, des nations grandes et petites et à favoriser le progrès social ; à élever le niveau de vie dans un concept plus large de la liberté. Dans l'article 1^{er} de la charte où sont indiquées les fins des Nations Unies, figu-

re un paragraphe numéro 3, qui expose le but de « réaliser la coopération internationale pour résoudre les problèmes de caractère économique, social, culturel ou humanitaire et celui de développer et de stimuler le respect des droits humains et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ». Ce principe fondamental est de nouveau affirmé dans les dispositions du Chapitre IX, particulièrement à l'article 1^{er} numéro 55. Dans le Chapitre X, où est définie la structure du *Conseil Economique et Social*, il est précisé — article 62, paragraphe 2 — que cet organisme « pourra faire des recommandations en vue de promouvoir le respect des droits humains et des libertés fondamentales et la réalité de ces droits et de ces libertés ». Et dans l'article 12, en établissant les règles auxquelles doivent se soumettre l'administration et la surveillance des territoires soumis au fideicomis, est spécifiée l'obligation de « favoriser le progrès politique, économique, social et éducatif jusqu'à ce qu'il atteigne celui des habitants des territoires fideicommissaires, et leur développement jusqu'à ce qu'ils deviennent gouvernement autonome ou indépendant, compte tenu des circonstances particulières à chaque territoire, des peuples et des désirs librement exprimés des intéressés. Les Nations Unies se préoccupent donc des droits humains et des libertés fondamentales même dans les anciennes colonies. Ou tout cela est lettre morte ou pourrie ou tout cela n'a aucun sens d'aucune sorte, ni politique, ni intellectuel, ni moral puisque les Nations Unies demeurent impassibles devant la violation systématique de toutes les libertés et de tous les droits dans l'Espagne franquiste.

RECRUESCENCE DE LA TERREUR FRANQUISTE

La lassitude de la conscience démocratique internationale a permis à Franco d'affermir sa position politique et de renforcer l'appareil terroriste sur lequel s'appuie son pouvoir. A la résolution de l'Assemblée de New-York de Décembre 1946, il répondit par la fameuse « loi de succession », par laquelle il proclamait, de sa propre volonté, la Monarchie, et s'érigait en monarque, bien que de façon circonstancielle et transitoire, n'osant pas se déclarer fondateur d'une dynastie. Et aux plaintes protestations contre son despotisme, il répliqua en édictant le décret-loi dit de banditisme et de terrorisme du 18 Avril 1947 : la « loi scélérate », comme la nomma l'illustre juriste français, Maître de Moro-Giafferi, qui ne peut certainement pas être taxé de révolutionnaire, non plus que de communiste. « C'est une loi scélérate, disait le vieux et glorieux avocat. Le crime est le prétexte, l'idée l'objectif. Tout le drame

de l'Inquisition revit dans cette loi monstrueuse. Elle a un seul leit-motiv : Conseil de Guerre — Mort ». Et à la loi scélérate succède la disposition secrète de la Direction Générale de Sécurité, que M. de Moro-Giafferi ne connaît peut-être pas, dans laquelle sont données aux agents de l'ordre public des instructions pour l'application de la « Ley de fugas », une loi « super-scélérate », qui convertit les policiers en instruments patentés et décorés de l'assassinat. Le résultat que les statistiques nous donnent en chiffres froids est cependant terrifiant. Voici le tableau de 1947 : condamnés non exécutés : 33 ; exécutés par sentence : 40 ; exécutés sans instance : 134. Total : 207. Et voici les chiffres correspondants à 1948. Au cours du premier semestre : 21 condamnés non exécutés ; exécutés par sentence : 11 ; exécutés sans instance : 78. Total : 110. Et au cours des trois derniers mois : condamnés non exécutés : 39 ; fusillés en exécution d'une sentence : 9 ; exécutés sans instance : 36. Total : 84. Les sbires et les sicaires des tyrannies classiques pourraient se frotter les mains. Mais il manque encore les précisions pénitentiaires. Dans une statistique officielle de la Direction Générale des Prisons, concernant le mois de Juillet dernier, les chiffres suivants sont donnés pour chacune des huit zones qui se partagent le territoire national : Première zone : 18.678. — Seconde zone : 11.353. — Troisième zone : 10.144. — Quatrième zone : 6.693. — Cinquième zone : 8.073. — Sixième zone : 3.416. — Septième zone : 5.326. — Huitième zone : 5.927. On compte, de plus, 7.933 détenus dans des camps de travail ou des compagnies de travailleurs et 16.928 prisonniers dans les 283 prisons de district. A la Direction Générale de Sécurité et dans les cachots des commissariats de police, il y avait à la même date, 8.500 prévenus. En dehors des prisonniers de droit commun, un total de 106.241 détenus politiques, parmi lesquels 20.501 femmes. Les plus illustres geôliers de l'Histoire, les cerbères vénitiens et de San Angelo, ceux de la Bastille, de la Tour de Londres, de la forteresse de Pierre et Paul s'en seraient profondément réjouis. Et tout cela pendant que l'O.N.U. élabore dans la cloche pneumatique de sa commission humanitaire et culturelle la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

LA DIVERSION MONARCHISTE

Des considérations étrangères à la justice, inspirées du désir de trouver n'importe quelle solution au problème espagnol, suivant les convenances et les intérêts d'un opportunisme fragile — rien de plus irréel quelquefois que le réalisme si vanté — ont donné naissance à des équivoques génératrices de désordre, équivoques où ne s'agitent que spectres et fantômes.

Une de ces équivoques est le soi-disant accord entre monarchistes et républicains espagnols.

Dans son manifeste de Lausanne du 19 Mars 1945, le Prétendant Don Juan affirme assumer *les droits* de son père Alphonse XIII qui, en Avril 1931, avait seulement *suspendu* l'exercice de ses prérogatives et il qualifie ces droits *d'imprescriptibles*. Dans un autre document authentique du Prétendant — les bases proposées à Franco pour la restauration de la Monarchie en Mars 1946 — le régime que Don Juan prétend incarner est défini de la façon suivante : « *Siège d'une souveraineté historique, titulaire de droits qui prennent leurs racines séculaires dans les couches les plus profondes de la vie nationale* ». Se référant aux Cortès, il parle « de l'organisme qui *partage* avec le monarque la suprême fonction législative ». Quant au gouvernement, « une telle autorité, incarnée par un gouvernement qui doit présider aux destinées nationales en accord avec le monarque, *ne doit vivre dans la subordination d'aucune assemblée délibérante, mais devra recevoir ses pouvoirs de la continuité historique du Roi, dont il ratifie les actes* ». « Les présentes bases, ajoute-t-il, seront soumises à la volonté nationale librement exprimée, *sans préjudice de la mise en vigueur immédiate de ces prérogatives inhérentes au principe de légitimité incarné par la personne du roi* ». Et il répète avec insistance : il est absolument indispensable de préciser, dès à présent, et d'une façon définitive, les principes fondamentaux qui doivent inspirer la vie nationale, élever, *au-dessus de toute discussion*, cette idée qui est l'essence même de notre être collectif, fixer sur les bases du système quelques blocs de granit capables de résister aux assauts du temps et à l'inévitable usure des valeurs humaines ; en un mot, empêcher toute tentative d'attaque ou de révision des postulats historiques, capables, à eux seuls, de donner toute stabilité à notre vie publique et pour lesquels ont été consentis tant de sacrifices et acceptées tant de douleurs ».

Les mêmes principes, mais exprimés cette fois avec plus de véhémence, se retrouvent dans le Manifeste d'Estoril du 7 Avril 1947, protestation indignée du Prétendant contre le projet de *Loi de succession* de Franco : « *Devant cette tentative, j'ai le devoir irrécusable d'affirmer solennellement et publiquement le principe de légitimité que j'incarne, les droits imprescriptibles de la souveraineté réunis en ma personne, par la volonté de la Providence divine et que je ne peux en conscience résigner, car ils m'ont été confiés par plusieurs siècles d'histoire et sont directement liés au présent et à l'avenir de notre Espagne* ».

Et, dans des déclarations faites à « The Observer » en Avril 1947, il disait encore : « *Ma personne incarne une insti-*

tution qui tire ses racines de l'Histoire et son droit de la texture même de la société espagnole. En conséquence, le principe de légitimité que représente cette institution ne peut, à mon avis, dépendre de la volonté d'une majorité transitoire ».

Telle est, explicite, claire, précise, irrévocable, la pensée du Prétendant Don Juan. Et c'est là ce qui compte et non pas ce que disent ou ne disent pas chambellans, gentilshommes de chambre et de cour, secrétaires, commissionnaires et entremetteurs d'aventures et d'intrigues qui n'ont pas d'autre but que de miner et de détruire l'opposition républicaine à la restauration de la Monarchie chassée par deux fois de la Patrie. Et c'est pourquoi s'impose l'évidence qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir, qu'il n'y aura jamais de pacte ni d'accord, sur une matière où le dialogue est, dès le départ, impossible. Sans qu'il vaille la peine, d'autre part, de sacrifier aux jeux de l'anecdote la passion qui ne doit s'attacher qu'à la lutte pour la liberté de l'Espagne.

L'ESPAGNE, SIMPLE VALEUR STRATEGIQUE

La dernière erreur, la plus grave erreur que l'on pourrait commettre, consisterait à prétendre rayer l'Espagne comme valeur morale, comme valeur spirituelle pour la réduire à une simple valeur stratégique. Tout ce que l'Espagne pourrait apporter encore au mouvement occidental doit être basé sur son histoire ; son grand amour pour l'idéal, son profond sentiment de la justice, son esprit chevaleresque et incorruptible. Et il faudrait, avant tout, qu'elle redevînt une Espagne libre, avec la possibilité de s'exprimer et de décider elle-même, de choisir le poste ou d'accepter le rôle qui lui revient dans l'actuelle tragédie de l'Humanité.

L'Espagne de Franco ne peut pas être un soldat de l'Europe. Autant vaudrait sacrer chevalier le bourreau. Associer Franco à n'importe quelle entreprise des démocraties occidentales entraînerait des conséquences désastreuses. On tuerait ainsi en Espagne la dernière espérance ; on paralyserait à tout jamais le cœur de ceux qui n'ont un cœur que pour en souffrir. Et on présenterait au monde ce que l'on prétend être une croisade pour la liberté, sous un masque aristophanesque, contracté dans une grimace diabolique, derrière lequel se précipiterait, exacerbée, la meute de censeurs qui alimentent leur muse à la misère humaine. Si les choses se passaient ainsi, il faudrait ressusciter les pendus de Nuremberg, les mettre en selle, la croix gammée à la poitrine, car ils étaient, en fin de compte, de bien plus grands généraux que Franco et ses acolytes. Il faudrait promener sur d'énormes pancartes, les effi-

gies d'Hitler et de Mussolini qui, à l'instar de notre Cid Campeador, gagneraient leur plus grande bataille après leur mort.

Ce ne serait donc pas seulement une erreur et une injustice, ce serait encore une aventure extrêmement dangereuse. Ce serait risquer d'approcher l'âme de l'Espagne sans autre arme qu'une psychologie rudimentaire. L'âme de l'Espagne est aussi âpre, aussi fruste, aussi hérissée d'obstacles, aussi pleine d'abîmes que son territoire. L'Espagne est le grand carrefour de l'Occident. Si on l'appelait un guépier, l'expression serait encore fort au-dessous de la réalité mystérieuse et inquiétante. On pourrait dire plus justement une boîte de Pandore. Les événements de Grèce, pourtant si dramatiques, ne seraient qu'une idylle en comparaison de ce qui pourrait arriver en Espagne. Pas un seul porteur de lettres de créances de Franco ne pourra passer les Pyrénées avec succès. Derrière les Pyrénées, ne se tendent que des bras disposés à s'ouvrir devant le Libérateur.

L'Espagne n'est pas un peuple de mercenaires, c'est au contraire elle qui en eut, jadis, à son service. L'Espagnol n'est capable de se faire tuer que pour la justice ; c'est là le sens de l'entreprise quichotesque visant à redresser les torts et venger les offenses. En Espagne, pour se procurer des soldats, il faut d'abord se faire des amis. Et il faut apporter beaucoup de soin au choix du procédé. « Ce sont l'argent et le chapeau, disait l'immortel maire de Zalamea à son fils dans l'édifiante scène d'adieux, qui font les amis ». L'argent... et le chapeau ! Le coup de chapeau de Gonzalo de Cordoba qui introduit en Europe le salut à l'espagnole.

LES NATIONS UNIES FACE A LEURS RESPONSABILITES

C'est la troisième fois depuis l'assemblée de Londres de Février 1946, la quatrième depuis la conférence de San Francisco de Mai et Juin 1945, que le peuple espagnol assiste aux délibérations des Nations Unies réunies en Assemblée générale. De loin, si l'on compte la distance matérielle, enchaîné qu'il est dans les prisons franquistes ou enfermé entre les murs de l'isolement et du silence ; de près, de très près, par l'émotion anxieuse qui palpète encore aux dernières limites de l'espérance. Bien que les armes ne se heurtent pas comme en Grèce, bien que ne tonne pas le canon et que n'éclate pas la bombe comme en Palestine, bien que ne partent pas les fusils comme en Corée, le drame de l'Espagne est aussi aigu que celui de n'importe lequel de ces pays, car c'est celui d'un peuple qui se voit abandonné par les démocraties victorieuses du totalitarisme

après avoir été le premier à combattre contre Hitler et Mussolini.

Point n'est besoin d'une grande sensibilité juridique, ni d'une conscience morale raffinée pour se rendre compte de ce drame. La sensibilité et la conscience de l'homme moyen y suffisent. Ce n'est pas parce que le problème espagnol n'est pas actuellement un conflit aigu sur l'échiquier international qu'il peut être repoussé, écarté, éludé avec une froideur égoïste ou des ruses diplomatiques. Le problème peut devenir confit et le deviendra sûrement si l'on persiste dans l'indifférence et l'injustice. Ce serait une erreur grave que de prendre pour de la résignation ou de l'acceptation ce qui n'est que soumission forcée et mutisme imposé. En Espagne, incubé lentement, sourdement, un de ces processus révolutionnaires qui, pour avoir été engendrés dans la misère et la souffrance, finissent par devenir irrésistibles. Et ce sont précisément ceux-là mêmes qui désirent qu'il ne se passe rien en Espagne qui alimentent et attisent ce foyer dangereux. Peut-être même un mouvement politique convenablement encouragé et stimulé pourrait-il éviter des catastrophes qui, autrement, seront irrémédiables. Les Nations Unies tiennent en leurs mains le moyen de provoquer la chute de Franco en appliquant des mesures efficaces capables de décapiter politiquement et d'asphyxier économiquement son régime. Non seulement une telle attitude n'est pas contraire aux finalités de ce haut Organisme, mais encore, elle répond à la première et à la plus élevée de toutes, celle d'en finir avec les derniers vestiges du nazisme et du fascisme selon les promesses faites lors de l'appel à la lutte sous les drapeaux de la démocratie universelle.

Le Gouvernement Républicain en exil représente la dernière légalité espagnole. C'est grâce à cette autorité qu'il a agi et continue d'agir dans une période si lourde de responsabilités. Il ne peut se permettre ni provocations, ni jactances, et il préfère pousser la prudence à l'extrême plutôt que de s'exprimer en faciles audaces verbales. Il n'est mené par aucun esprit de sectarisme, il ne se retranche ni ne s'empêtre dans rien qui puisse, au jour voulu, gêner la libre expression de la volonté nationale. Il n'est pas non plus disposé à soutenir des compétitions et des pugilats ridicules. Mais il peut et il veut dire que, pour si fertile que soit l'imagination des arbitres, il ne leur sera pas possible de concevoir, de trouver des solutions qui puissent être viables contre le Gouvernement républicain ou sans le Gouvernement républicain.
